



Saint Etienne, le 27 novembre 2009

**DECLARATION DU CCE ORDINAIRE  
DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009  
CONTRAT D'AVENIR**

Suite à la signature du Contrat d'AVENIR concernant la baisse de la TVA où CASINO RESTAURATION préside la chambre sociale du SNRPO signataire pour les Chaînes de Cafétérias et des engagements pris avec le gouvernement.

La CFDT rappelle que l'engagement sur les salaires du Contrat d'Avenir était de revaloriser les minimums de grille conventionnelle et des augmentations de salaire et non pas un bonus exceptionnel, qui n'a rien de pérenne et ne réglerait en rien le problème du pouvoir d'achat et notamment des 60 % des salariés qui sont toujours actuellement au SMIC.

D'autres entreprises et particulièrement des chaînes de restauration ont répondu à l'attente de leurs salariés favorablement en augmentant les salaires par le partage de la manne financière apportée par la baisse de la TVA.

L'entreprise va bénéficier sur une année de près de 35 M€ de contribution d'argent public payé par les contribuables pour améliorer notamment les salaires et la protection sociale.

Ces contribuables, sont aussi les salariés de l'entreprise, ils ne doivent pas être une fois les payeurs sans être aussi les bénéficiaires de cette manne financière.

**La CFDT CASINO RESTAURATION, demande à la direction générale de respecter les engagements moraux pris avec l'Etat, les citoyens et les salariés.**

**La CFDT demande de revenir à la table des négociations.**

Copie : Fédération  
Inspection du Travail Siège